

Sous-préfecture de Valenciennes - Bureau des affaires économiques, de la cohésion sociale et du développement durable

Direction départementale des territoires et de la mer – Cellule police de l'eau

Conseil Général du Nord

Projet de routier de contournement nord de Valenciennes, sur le territoire des communes de

BEUVRAGES, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, RAISMES, SAINT-SAULVE et VALENCIENNES

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que le projet routier de contournement nord de Valenciennes sera soumis à enquêtes :

- Sur l'utilité publique de l'opération
- Sur la mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme (PLU) de BEUVRAGES, SAINT-SAULVE et VALENCIENNES et du plan d'occupation des sols (POS) de BRUAY-SUR-L'ESCAUT
- Valant pour enquête au titre du code de l'environnement
- Au titre de la loi sur l'eau, articles L 214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement

Les enquêtes se dérouleront en mairies d'ANZIN, BEUVRAGES, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, RAISMES, SAINT-SAULVE et VALENCIENNES, pendant 33 jours pleins et consécutifs du 15 octobre 2012 au 16 novembre 2012 inclus.

La commission d'enquête est désignée comme suit :

- Le président : Monsieur Jean-Paul HEMERY, ingénieur retraité
- Membres titulaires :
 - Monsieur Pierre COUCHE, principal de collège, retraité
 - Monsieur Pierre GUILLEMANT, contrôleur divisionnaire des PTT, retraité
- Membre suppléant : Monsieur Christian LEBON, chef de service à la direction régionale des douanes, retraité

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur l'utilité publique de l'opération. Celles-ci seront consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies d'ANZIN, BEUVRAGES, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, RAISMES, SAINT-SAULVE et VALENCIENNES.

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité sont accessibles au public sans limitation de durée à la Sous-Préfecture de Valenciennes – 3^{ème} bureau – avenue des Dentellières.

Les observations pourront être également adressées par écrit au président de la commission d'enquête siégeant en mairie de BRUAY-SUR-L'ESCAUT, pour être annexées aux registres d'enquêtes.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, pour recevoir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :

En mairie d'ANZIN :

- **Mardi 6 novembre 2012, de 14h à 17h**

En mairie de RAISMES :

- **Jeudi 25 octobre 2012, de 14h30 à 17h30**
- **Vendredi 16 novembre 2012, de 14h30 à 17h30**

En mairie de BEUVRAGES :

- **Jeudi 18 octobre 2012, de 13h45 à 16h45**
- **Vendredi 26 octobre 2012, de 14h30 à 17h30**
- **Mercredi 31 octobre 2012, de 14h30 à 17h30**
- **Jeudi 8 novembre 2012, de 13h45 à 16h45**

En mairie de SAINT-SAULVE :

- **Mercredi 17 octobre 2012, de 14h30 à 17h30**
- **Samedi 3 novembre 2012, de 9h à 12h**
- **Vendredi 16 novembre 2012, de 14h30 à 17h30**

En mairie de BRUAY-SUR-L'ESCAUT :

- **Lundi 15 octobre 2012, de 9h à 12 h**
- **Mardi 23 octobre 2012, de 14h30 à 17h30**
- **Mercredi 7 novembre 2012, de 13h30 à 16h30**
- **Vendredi 16 novembre 2012, de 14h30 à 17h30**

En mairie de VALENCIENNES :

- **Mercredi 31 octobre 2012, de 13h30 à 16h30**

Il pourra être pris connaissance de la totalité des rapports et conclusions de la commission d'enquête en mairies d'ANZIN, BEUVRAGES, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, RAISMES, SAINT-SAULVE et VALENCIENNES, en sous-préfecture de Valenciennes et sur le site internet de la préfecture du Nord, pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.